

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 20 JUIN 2025**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 10  
Procurations : 4  
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** PANTEL BEILLA Emilie à GOEURY Béatrice, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien, RODIER Sylvain à BRUNET Jean-Marie, SOULIER Anne à CONSTANT Sandrine.

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**23 – OBJET : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE SECTIONALE AU VILLAGE DE L'ESTEYRES AU PROFIT DE MADAME TICHIT MARIE-THERESE – PROCEDURE DE CONSULTATION DES ELECTEURS SECTION DE L'ESTEYRES.**

Madame TICHIT Marie-Thérèse souhaite acquérir une partie de parcelle sectionale de l'Esteyres section B numéro 1058. Suite à un plan de division du Cabinet FAGGE Xavier à Mende en date du 24 janvier 2025, il en résulte que la partie à acquérir par Madame TICHIT Marie-Thérèse s'élève à une surface de 4a 75ca (zonage B sur le plan).

Cette parcelle est située dans le hameau de l'Esteyres et classée en zonage UB (zone urbaine).

Lors d'une visite sur le terrain en date du 30 octobre 2024, la SAFER Lozère a émis un avis de valeur concernant cette surface à 475 €.

Considérant l'accessibilité de la parcelle, l'emplacement, la topographie, son classement en zone urbaine. L'ensemble des éléments pris en compte porte l'avis de valeur du foncier à 475 € pour une surface de 4a 75ca.

Cette perspective de cession d'une parcelle sectionale impose différentes démarches préalables convenues avec les parties :

- Démarches préalables pour l'organisation d'une consultation des ayants-droits par vote des électeurs de la section de l'Esteyres sur la cession d'une partie de la parcelle sectionale cadastrée section B numéro 1058 ;
- Vote des ayants droits de la section de l'Esteyres sur la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 1058 ;
- Délibération du Conseil Municipal suite à l'avis des électeurs de la section.



Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONVIENT du lancement de la procédure concernant la cession d'une partie de la parcelle section B numéro 1058 au village de l'Esteyres aux conditions énoncées ci-avant ;
- DECIDE de satisfaire à la démarche préalable du vote des ayants droits de la section ;
- PRECISE que les frais d'acte de notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- DESIGNNE l'Office Notarial de Saint-Chély d'Apcher pour signer l'acte de vente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER